

<https://enseignants.se-unsa.org/Un-rapport-de-la-Cour-des-comptes-severe-avec-les-AESH>



enseignants de l'Unsa



Un rapport de la Cour des comptes sévère avec les AESH

- Je suis... - AED - AESH - CUI -

Date de mise en ligne : vendredi 20 septembre 2024

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Dans son rapport publié le 16 septembre, la Cour des comptes a examiné la politique scolaire handicap de l'Éducation nationale. Elle est sévère à propos du rôle des AESH. Pour le SE-Unsa, les questions posées sont pertinentes mais la conclusion concernant les AESH est parfois sévère à leur encontre.

Augmentation du nombre d'AESH : « soutenabilité du modèle » ?

La Cour déplore le *manque de suivi* concernant les résultats de la scolarisation des élèves en situation de handicap. Les performances aux évaluations, la sociabilisation, et le développement des compétences comportementales sont *l'angle mort* de la politique d'inclusion scolaire, aucun outil n'existant pour les mesurer – contrairement à d'autres pays étudiés par la Cour. Il est donc impossible de déterminer si l'affectation d'un AESH dans un dispositif Ulis génère des résultats proportionnés aux moyens humains et financiers investis.

Les AESH, un modèle viable ?

Face à la croissance continue des ressources humaines (les AESH devenant le *deuxième métier de l'Éducation nationale*) et des budgets, la Cour s'interroge sur la viabilité du modèle, particulièrement dans un contexte de *contraintes budgétaires présentes et futures*. Elle appelle à un *rééquilibrage* entre l'accompagnement humain et l'accessibilité pédagogique.

La Cour exprime également des préoccupations concernant les difficultés de recrutement des AESH. Bien que certaines familles préfèrent un accompagnement individualisé, la Cour estime que cette approche n'est pas nécessairement optimale pour le système éducatif qui vise à *prioriser la mutualisation des services* pour une gestion plus efficace des ressources.

L'accompagnement par les AESH : le seul modèle envisageable ?

Le manque de places dans des instituts médico-sociaux, notamment, conduit les établissements scolaires à *accueillir des élèves qui présentent des troubles face auxquels les intervenants éducatifs se sentent démunis*, note la Cour.

Effectifs trop élevés, absence de supports pédagogiques adaptés, délais pour les obtenir : les enseignants ont du mal à adapter leur pratique à ces élèves particuliers. Le *levier principal* de l'École inclusive est le *recours massif* aux AESH, *au détriment des dispositifs d'accessibilité qui restent insuffisamment aboutis* (supports pédagogiques adaptés, accessibilité des bâtiments, etc.).

Il paraît indispensable de s'interroger, dans le contexte budgétaire actuel, d'une telle hausse des effectifs d'AESH, note le rapport. D'autant que les AESH ne sont pas toujours la réponse la plus pertinente et peuvent même être un *obstacle à la prise d'autonomie* de l'élève. Par ailleurs, AESH comme enseignants se sentent *insuffisamment outillés et préparés pour faire face à des situations qui dépassent parfois leurs compétences et leurs moyens d'action*, relève la Cour.

Ils souhaitent bénéficier *d'appui et de conseils de spécialistes*, de meilleures formations initiale et continue et de formations croisées avec le médico-social.

L'avis du SE-Unsa

La Cour des comptes pose les bonnes questions concernant l'accompagnement des élèves par les AESH. Cependant, pour le SE-Unsa, les reproches que la Cour fait à leur encontre pourraient l'être au ministère de l'Éducation nationale. Comme le SE-Unsa le dénonce depuis trop longtemps, les AESH et les enseignants manquent

Un rapport de la Cour des comptes sévère avec les AESH

de formation pour rendre plus efficient cet accompagnement. Il s'agit donc d'un manque de l'employeur.

Par ailleurs, nous dénonçons aussi le choix du ministère d'avoir considéré largement l'AESH comme la réponse unique à la scolarisation des enfants en situation de handicap. Le SE-Unsa déplore que la compensation l'emporte sur l'accessibilité. Le ministère doit mettre en place des moyens, une organisation afin d'agir sur les obstacles aux apprentissages.